

Conduite à tenir en cas de signalement d'une capture de raie marquée

Des raies de plusieurs espèces sont marquées en Atlantique et en Manche, dans le cadre de différents projets. Les pêcheurs ayant capturé une de ces raies marquées sont invités à le signaler, notamment en contactant leur Comité régional ou départemental des pêches.

Merci de bien vouloir compléter la fiche ci-dessous en cas de signalement.

Une fois les informations recueillies, merci de les transmettre à :

Eric STEPHAN – APECS / 06 77 59 69 83 / asso@asso-apecs.org (Atlantique et Manche)
et

Cédric HENNACHE – CREA / 05 46 47 18 16 / creaa@wanadoo.fr (Atlantique uniquement)

Date de l'appel / de la visite :

Nom de la personne ayant rempli la fiche :

Informations obligatoires	Date de capture			
	N° de la marque			
	Lieu de capture	Latitude : __ ° __ ' __ "	Longitude : __ ° __ ' __ "	
	Etat du poisson	Remis à l'eau vivant avec marque <input type="checkbox"/>	Remis à l'eau vivant sans marque <input type="checkbox"/>	Mort <input type="checkbox"/>
	Nom du bateau			
	Nom du pêcheur			
	N° téléphone			
	Email			

Informations secondaires	Profondeur	
	Longueur totale du poisson (bout du nez au bout de la queue)	
	Poids vivant (Kg)	
	Engin de pêche	
	Remarques	

Les marques posées en France à partir de mai 2012 sont de couleur rose et vert.

